

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-132

SERVICE : La Plaine Tonique

OBJET : Cession de deux lots de cages de football du Camping et Base de Loisirs La Plaine Tonique à Malafretaz (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-19 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 14^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, dans le domaine du tourisme, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles communautaires dont la valeur n'excède pas 5 000 € HT ;

CONSIDERANT que des cages de football déplaçables ont été acquises auprès de la Société Décapro ;

CONSIDERANT que ces cages de football ne sont pas aux normes pour un usage grand public ;

CONSIDERANT qu'il convient de les vendre pour ne pas les stocker inutilement sur site ;

CONSIDERANT les propositions de Monsieur MÎNDRU Jănel Gheorghe, demeurant au 232 Route de Montrevel, 01340 Attignat, et de Monsieur ROMEO Bruno, demeurant au 512 B chemin de Bellevue, 01340 Saint Sulpice, d'acquérir pour chacun d'eux, un lot de deux cages de football pour le prix de 200 € TTC ;

DECIDE

DE CEDER à titre onéreux deux lots de deux cages de football chacun pour un montant de 200 € TTC (deux cents euros TTC) ;

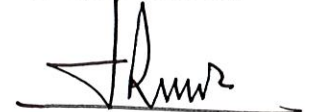
La cession concerne :

- deux lots de deux cages de football de dimensions 3 mètres par 2 mètres et d'un poids de 16 kg.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 juin 2023.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,



Jean-Pierre ROCHE
Délégué au Tourisme

